

en juin. Lors du sommet de Tokyo, notre premier ministre a confirmé que le Canada était disposé à faire davantage.

...Mon gouvernement reconnaît qu'il faut inciter les pays de premier asile à accueillir les réfugiés qui fuient l'oppression brutale dont ils sont victimes dans leurs propres pays. Les pays de premier asile doivent recevoir l'assurance que les réfugiés seront réinstallés ailleurs dans le monde. En reconnaissance de ce fait, mon gouvernement a annoncé il y a deux jours qu'il accueillerait jusqu'à 50 000 réfugiés d'ici la fin de 1980. Ces pays savent que le Canada en recevra jusqu'à 3 000 chaque mois, ce qui représente trois fois notre contingent initial...

Les délégués seront peut-être intéressés de savoir que le programme que nous avons lancé pour remplir cet engagement appelle la participation active des citoyens privés et des organismes canadiens. Le gouvernement du Canada parrainera un réfugié pour chaque réfugié parrainé par des groupes privés. Notre population a répondu immédiatement et généreusement. Je n'ai aucun doute que nous atteindrons notre objectif.

Le rôle de nos gouvernements provinciaux mérite aussi d'être souligné car ils fournissent bon nombre des services dont sont tributaires les réfugiés durant leur période de réinstallation. Nous sommes restés en étroite liaison avec eux et je dois dire qu'ils nous ont fourni encouragement et soutien.

...Le Canada est conscient que c'est par l'accueil des réfugiés qu'il peut le mieux contribuer à résorber l'actuel désastre en Asie du Sud-Est. Il n'en reconnaît pas moins la nécessité d'apporter des contributions au programme indochinois du HCR.

Le Canada voudrait ici rendre hommage au Haut-Commissaire pour les réfugiés et à son personnel pour l'aide humanitaire accordée à ces victimes. Nous avons une grande admiration pour le zèle avec lequel son organisme a oeuvré dans les conditions les plus difficiles. Sans la protection et les soins accordés par son personnel et en l'absence des arrangements de réinstallation qu'il a conclus, la misère des réfugiés serait plus grande et durerait plus longtemps. Nous l'assurons du plein appui du Canada. Par le passé, nous avons apporté une importante contribution financière aux projets du Haut-Commissariat. En décembre dernier, le Canada a doublé sa contribution annuelle, la faisant passer à \$2 millions. En avril, il

a versé une contribution spéciale de \$700 000 au programme indochinois. Je suis heureuse de pouvoir annoncer aujourd'hui que mon gouvernement versera à ce programme \$500 000 supplémentaires. Nous sommes conscients des besoins; nous connaissons le programme et nous sommes heureux que cet argent soit si bien dépensé.

J'espère...qu'en exposant les mesures que prennent le gouvernement et le peuple canadiens, j'illustre le degré de gravité que mon gouvernement reconnaît à la situation présente. Nous sommes prêts et disposés, et d'ailleurs nous tenons à faire tout notre possible, pour soulager les souffrances qu'ont infligées à leurs propres citoyens les gouvernements des pays de l'exode. Nous exhortons les autres nations à puiser dans le sentiment de leur humanité collective la volonté de consentir des efforts semblables. Toutefois, il ne suffit pas de soulager les souffrances pour résoudre le problème; il ne suffit pas d'abattre la fièvre pour éradiquer le mal. Nous devons nous pencher sur ses causes premières, les cerner et les résorber.

Il est entendu que nous sommes ici pour examiner cette crise dans une perspective humanitaire. Mais entendons-nous sur le sens du mot humanitaire. On ne peut arbitrairement coiffer de ce vocable des aspects du problème, par exemple le premier asile et la réinstallation, et écarter les causes premières sous prétexte qu'elles sont de nature politique. Il est non moins politique d'inciter des pays à continuer de pratiquer une politique de premier asile généreuse ou à contribuer financièrement à l'entretien des réfugiés que d'inciter les pays de l'exode à abandonner les politiques et les pratiques à l'origine du flot des réfugiés. Il n'est pas moins humanitaire de

réclamer, comme le fait le Canada, qu'ils traitent leurs citoyens de façon humanitaire et non discriminatoire. C'est le sentiment de notre solidarité avec ces êtres humains qui nous fait exiger de mettre fin à cette agression flagrante et outrageante des droits fondamentaux de la personne.

...Nous avons étudié attentivement la note du Haut-Commissaire, datée du 9 juillet, et nous sommes d'accord dans l'ensemble avec son analyse de la situation et avec le plan d'action qu'il propose. Nous croyons qu'il importe tout particulièrement de souligner l'interrelation des mesures qui doivent être prises. Les éléments de solution ne peuvent être dissociés. Le plan sera sans effet si les pays de l'exode, le Viet-Nam, le Kampuchea et le Laos, ne prennent pas leurs responsabilités. La communauté internationale les tient responsables du sort de tous leurs citoyens. Certes, ceux-ci doivent pouvoir se prévaloir du droit fondamental de quitter leur pays d'origine...

Cependant, les gouvernements des pays de l'exode doivent au premier chef s'assurer que de tels départs se font d'une façon sûre et ordonnée, sans menace ni sanction de quelque sorte. La communauté internationale considère comme une atteinte intolérable aux droits de la personne toute tentative d'éliminer, par l'expulsion ou par d'autres moyens, une communauté ethnique ou un groupe socio-économique. La famille des nations ne pourra contribuer effectivement à la solution du problème que si les pays de l'exode sont sensibles à ces préoccupations. Autrement nous ne ferons que soulager les symptômes. Il faut que l'issue de notre réunion fasse clairement ressortir cette conclusion...

La SCHL met des logements à la disposition des réfugiés

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) mettra 3 000 logements à la disposition des réfugiés du Sud-Est asiatique, a annoncé, le 25 juillet, le ministre responsable de la SCHL, M. Elmer MacKay. Ces logements seront loués à un prix qui permettra aux réfugiés et à leurs familles de se loger temporairement.

Toutes les maisons appartiennent à la Société ou sont gérées par elle. Mille de ces maisons se trouvent dans la région de Montréal (600 dans la ville même de Montréal, 250 à Longueuil et 150 à Laval). Dans la région de la capitale nationale, 60 des maisons se trouvent à Aylmer (Québec) et 40 autres à Gatineau (Québec).

Dans le sud de l'Ontario, 300 logements sont situés à Toronto, 500 à Mississauga, 200 à Oshawa et 300 à Hamilton. L'on en compte aussi 100 à Vancouver. Les autres logements sont disséminés dans 18 autres agglomérations.

Ils font partie d'ensembles d'habitations de tous genres: maisons d'appartements, maisons individuelles ou en rangée. Les groupes qui parrainent les réfugiés pourront louer ces logements à des taux qui permettront à la SCHL de récupérer les frais d'exploitation et de gestion.